

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE, GARDE DES SCEAUX
SECRETARIAT GENERAL A LA
FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 3 MARS 1973

DECRET N° 73/164 /M.J.T.-SCFP.P.-DFP.6/10

VISAS

Portant reclassement et nomination de
Monsieur NGOMBE Lambert, Attaché des
Douanes de 3^e échelon

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

- D.B.
- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.77 /
 - (/ la Loi n°15/62 d 3.2.62, portant statut général des Fonctionnaires
 - (/ u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58, fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires
 - (/ u le décret n°59/23/FP du 30.1.59, fixant les modalités d'intégration dans les catégories B, C, D, et E /
 - (/ u le décret n°62/130/MF du 9.5.62, fixant le régime des rénumérations des Fonctionnaires
 - (/ u le décret n°62/195/FP du 5.7.62, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres /
 - (/ u le décret n°62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3.2.62, portant statut général des Fonctionnaires
 - (/ u le décret n°62/198/FP du 5.7.62, relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires de la catégorie A. /
 - (/ u le décret n°67/50 du 24.2.67, règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière et reclassements (notamment en son article 1er -2) /
 - (/ u le décret n°74/470 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62, fixant les échelonnements individuels des Fonctionnaires des cadres
 - (/ u le décret n°59/178 du 21.8.59 fixant le statut commun des cadres des catégories A; B, C, D, E, du personnel des Douanes
 - (/ u le décret n°71.248/MT.DGT.DELC du 26.7.71 /
 - (/ u l'Acte n°001 du 3.4.77, structurant le Comité Militaire du Parti, nommant le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan. /
 - (/ u le décret n°77/165 du 5.4.77, portant nomination des membres du Conseil des Ministres /
 - (/ u l'ordonnance n°0035/77 du 28.7.77, relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo /
 - (/ u l'arrêté n°8620/MF.DGDC sans date portant promotion au titre de l'Année 1977 des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes /
 - (/ u la lettre n°1077M.J.T.CAB.- du 31.10.77, transmettant le dossier présenté par l'intéressé /
 - (/ u l'Attestation de mise en stage n°1581/DGT.DCGPCE du 9.8.76
 - (/ u le Certificat de sortie délivré par le Ministère Français de l'Economie et des Finances (Direction générale des Douanes et Droits indirects- Direction des Ecoles /
 - (/ u le certificat de reprise de service n°180/BC.BV du 29.8.77
- D.C.F.

DECREE

(2)

Article 1er: En application des dispositions du décret n°71.248/MT.DGT.DELC du 26.7.71 susvisé, Monsieur NGOMBE Lambert, Attaché 3^e échelon, indice 750, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, des Douanes en service à la Direction Générale des Douanes à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur 1^{er} échelon, indice 790/-Accompagnant

Article 2: Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 1^{er} 7.77, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue du stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera/-

Brazzaville, le 3 MARS 1978

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

P. Le Ministre des Finances
en mission,
Le Ministre Délégué au-
prés du Premier Ministre,
chargé du Plan.

Alphonse MOUSSOU-POUATI

François BITA

AMPLIATIONS

JORPC.....	2
SÉFPT.DFP.....	4
D.B.....	2
D.C.F.....	2
D.G.D.....	6
DOSSIER.....	2
INTERESSE.....	1
SGCM/.....	3